

Itinéraire 3 :

Amélioration des peuplements de feuillus

Amélioration et valorisation des taillis et futaies de feuillus

Peuplements concernés :

- Forêts de feuillus majoritairement composées de chênes sessiles ou pédonculés avec une multitude de variation en terme d'essences d'accompagnement (charme, châtaignier, ...).

Objectifs de l'itinéraire :

- Améliorer la qualité des bois et renouveler les peuplements par l'accompagnement des dynamiques naturelles,
- Maintenir le mélange des essences,
- Sortir du bois de charpente et de chauffage tout en garantissant les services écosystémiques de la forêt.

Travaux éligibles	Plafond de dépenses éligibles (montant hors taxes)
Martelage	800 € / hectare
Préparation du sol	2 000 € / hectare
Complément régénération (option) max : 500 plants / hectare	2 000 à 4 000 € / hectare (plantation + protection)
Dégagement	2 000 € / hectare
Taille de formation et élagage de feuillus précieux (option)	500 à 1 000 € / hectare
Dépressage	1 000 à 1 500 € / hectare

Taux d'aide :

**70% en
forêt privée**

**50% en
forêt publique**

Autres préconisations techniques à respecter :

Engagements en faveur de la biodiversité

A l'issue de la révolution de l'itinéraire sylvicole, conserver 1 à 2 très gros bois vivants + 1 arbre mort ou sénescant par hectare.

Engagement en faveur du patrimoine boisé

En cas d'exploitation ou de chantiers forestiers dans des parcelles abritant des arbres remarquables identifiés, ces derniers devront être conservés sauf en cas de risque ou pour des raisons sanitaires.

En cas de complément de régénération avec des plantations, les plants devront respecter la liste et les préconisations inscrites dans l'arrêté préfectoral sur le Matériel Forestier de Reproduction de Haute Savoie.